

Veille Réglementaire : Maroc

[Semences céréalières certifiées](#)

Arrêté conjoint du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts et du Ministre de l'économie, des finances et de la réforme de l'administration n°2415-20 du 11 safar 1442 (29 septembre 2020) octroyant une subvention à la commercialisation des semences céréalières certifiées et des semences céréalières de génération ultérieure à la deuxième reproduction GUR2 ainsi que la prime de stockage au titre de la campagne agricole 2020-2021 (BO n° 6970, page 544)

[Sécurité sanitaire des produits alimentaires](#)

Décret n° 2-21-01 du 12 chaabane 1442 (26 mars 2021) relatif à la qualité et la sécurité sanitaire des confitures et autres produits similaires commercialisés (BO n° 6978, page 643)

[Conserves et semi-conserves d'olives de table](#)

Projet d'arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts fixant les dénominations et les caractéristiques des olives de table. Le projet a pour objectif d'établir un cadre réglementaire pour le secteur des conserves et semi-conserves dans le cadre de la nouvelle législation sur la sécurité des produits alimentaires. Le projet d'arrêté notifié émis au titre de l'article 3 du décret n° 2-20-422 relatif à la qualité et à la sécurité alimentaire des conserves et semi-conserves vise principalement à : établir les noms des olives de table selon le mode de transformation utilisé; - déterminer la présentation du produit et les seuils de défauts autorisés par type et catégorie d'olive; - classer les olives selon leur degré de maturité - établir les caractéristiques physico-chimiques de la saumure d'olive de table; et - fournir les informations spécifiques à inclure sur l'étiquetage

[Conserves et semi-conserves de tomates](#)

Projet d'arrêté du Ministre de l'agriculture, de la pêche maritime, du développement rural et des eaux et forêts fixant les dénominations et les caractéristiques des conserves de tomates. Le projet d'arrêté a pour objet d'établir un cadre réglementaire pour le secteur des légumes en conserve et semi-conservés dans le cadre de la nouvelle législation sur la sécurité de produits alimentaires. Le projet d'arrêté notifié émis en vertu de l'article 3 du décret n° 2-20-422 sur la qualité et la sécurité alimentaire des légumes conservés et semi-conservés vise principalement à : - fournir une définition du concentré de tomates et des tomates en conserve; - établir les dénominations du concentré de tomates en tenant compte de la matière sèche et des tomates en conserve en tenant compte de la présentation du produit; - déterminer les caractéristiques physico-chimiques du concentré de tomate; - préciser les supports de conditionnement utilisés et les ingrédients autorisés pour les tomates en conserve

Veille Réglementaire : Monde

UE [Fruits et légumes](#)

Règlement délégué (UE) 2021/652 de la Commission du 10 février 2021 modifiant le règlement délégué (UE) 2017/891 en ce qui concerne les activités et les programmes opérationnels des organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes

UE [Etiquetage des produits biologiques](#)

Règlement délégué (UE) 2021/642 de la Commission du 30 octobre 2020 modifiant l'annexe III du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne certaines informations à communiquer sur l'étiquetage des produits biologiques

Ouganda [Chips et chips de légumes](#)

Cette norme ougandaise spécifie les exigences, l'échantillonnage et les méthodes d'essai pour les chips et chips de fruits préparés soit par friture, soit par cuisson, proposés à la consommation directe ou pour un traitement ultérieur, y compris à des fins de restauration ou pour le reconditionnement si nécessaire. Elle ne s'applique pas aux fruits secs ou aux chips qui ont été produits par des procédés de séchage auxquels d'autres normes s'appliquent

États-Unis [Résidus de pesticides](#)

Ce règlement établit des tolérances pour les résidus de l'insecticide métaflumizone dans ou sur plusieurs produits, dont les pommes, café, fruits à pépins, raisin, citron, et huile

Pérou [Graines de carottes](#)

Le projet de résolution administrative notifié énonce les exigences phytosanitaires régissant l'importation au Pérou de graines de carotte (*Daucus carota L.*) originaires et en provenance du Chili, suite à la achèvement de l'analyse des risques phytosanitaires pertinente

Brésil [Fruits de citrouille](#)

L'instruction normative n ° 135 du 16 avril 2021 met à jour les exigences phytosanitaires pour les fruits de citrouille (*Cucurbita maxima x Cucurbita moschata*) d'Uruguay

Argentine [Pain](#)

Le projet de résolution, préparé par la Commission nationale de l'alimentation (CONAL), reprend l'article 725 ter, qui établit le procédés de production et étiquetage du pain artisanal, dans le groupe "Pain et produits panifiés"

Oman [Fortification des produits alimentaires](#)

Ce décret ministériel du projet de règlement technique omanais concerne l'enrichissement des produits alimentaires suivants : farine de blé, sel comestible, graisses et huiles végétales utilisées dans la cuisine et le lait et les produits laitiers

Tanzanie [Farine de pomme](#)

Ce projet de norme tanzanienne prescrit des exigences, des méthodes d'échantillonnage et d'analyse pour la farine de pomme de terre obtenue à partir de pomme de terre (*Solanum osum L.*) de la famille des Solanaceae, destinée à consommation humaine

Veille Commerciale : Maroc

[Filière biologique : naissance d'une nouvelle fédération](#)

La Fédération de la filière biologique (FAMIBio) a tenu son assemblée générale le 6 avril 2021. La FAMIBio regroupe aujourd'hui plus de 75 adhérents, opérateurs de l'aval du mouvement interprofessionnel bio, composés de transformateurs, valorisateurs et exportateurs. L'assemblée générale, tenue en ligne, a adopté un statut, un règlement intérieur, ainsi qu'un logo, qui a fait évoluer le Club des entrepreneurs Bio (CEBio) en fédération nationale. Les membres se sont ainsi donnés les moyens réglementaires pour piloter l'aval de la filière dans de bonnes conditions, afin de continuer à mobiliser les opérateurs, de sensibiliser les consommateurs et d'implémenter des plans d'action ambitieux

[Le Maroc réduit ses ventes de courgettes vers l'UE](#)

Bien que demeurant le deuxième fournisseur de courgettes de l'Union européenne (UE), le Maroc en a vendu moins au cours de l'année 2020, avec une baisse de 13,73% par rapport à l'année précédente, selon les données du service statistique Eurostat (Icex-Eurostat). Les achats de courgettes par les États membres de l'UE ont légèrement augmenté en 2020, de 3,1% par rapport à l'année précédente, car si en 2019 le volume total était de 444.890 tonnes pour un montant de 423,27 millions d'euros, avec un prix moyen de 0,95 euros par kilo, en 2020, ce chiffre est passé à 458.700 tonnes pour 516,59 millions d'euros (1,13 € / kg). Toutefois, le Maroc a fourni un volume de 36.570 tonnes en ce produit agricole, soit 5.820 tonnes de moins qu'en 2019. La valeur des courgettes marocaines exportées a été de 30,54 millions d'euros pour un prix moyen de 0,84 euro par kilo

[6 ravageurs menacent les exportations d'aubergines marocaines vers les États-Unis](#)

En prévision d'un éventuel partenariat entre les États-Unis et le Maroc, le Service d'inspection sanitaire des animaux et des végétaux de l'USDA (APHIS) a publié un rapport évaluant le risque de ravageurs dans les exportations d'aubergines du Maroc. En 2019, le département américain de l'agriculture (USDA) a examiné la présence de ravageurs nuisibles et envahissants provenant d'aubergines produites au Maroc, déterminant que 6 espèces présentaient un risque pour l'écosystème américain. La mouche méditerranéenne des fruits et 5 espèces de papillons de nuit représentent un risque unique pour les exportations d'aubergines du royaume vers les États-Unis

[Fès-Meknès : 1000 ha seront réservés à l'oléiculture bio](#)

La région de Fès-Meknès assistera bientôt au développement du segment biologique de sa filière oléicole avec notamment la plantation de plus de 1.000 ha d'oliviers qui seront cultivés en mode biologique. Ce projet devra booster la filière oléicole de Fès-Meknès. Ainsi, dans un premier temps, une assistance technique devra permettre « d'identifier les groupements producteurs dont certains adhérents vont s'engager dans la conversion au bio et délimiter une superficie de 1.000 ha au minimum, prête à être certifiée la première année de culture »

[Casablanca-Settat : la superficie emblavée en céréales atteint 841.775 ha](#)

La région de Casablanca-Settat se prépare à une excellente campagne agricole, caractérisée par un bon déroulement des différents programmes de cultures, en particulier celui de céréales et des légumineuses. En effet, la superficie emblavée en céréales a atteint les 841.775 hectares dont 40.907 hectares en irrigué. Dans le détail, 353.735 hectares en blé tendre, 230.410 hectares en blé dur et 257.630 hectares en orge ont été emblavés dans la région de Casablanca-Settat

[La production des dattes du Maroc est passée de 90.000 à 127.000 T](#)

Le Plan Maroc Vert a accordé une importance particulière à la filière phoenicicole nationale. En effet, les professionnels du secteur ont assisté à une hausse considérable de la récolte, qui est passée de 90.000 tonnes à 127.000 tonnes de dattes. Cette augmentation de la production est le résultat de travaux conjoints menés par l'Agence Nationale pour le Développement des Zones Oasiennes et de l'Arganier (ANDZOA) qui, depuis sa création en 2010, a permis le renforcement de la filière de l'arganier et des dattes et ce, grâce à l'accompagnement des acteurs de ces filières agricoles, en passant par la plantation et la régénération de nouveaux arbres, outre la valorisation des produits issus des récoltes

[L'Allemagne détecte des résidus de pesticides sur des haricots du Maroc](#)

Les autorités allemandes ont lancé une alerte aux consommateurs concernant un envoi de haricots verts en provenance du Maroc qui, selon elles, contiendraient une forte concentration de résidus du pesticide penconazole. Selon le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASFF), après l'analyse correspondante effectuée dans le cadre d'un contrôle officiel du marché, il a été démontré que les haricots verts marocains, qui avaient été importés via l'Italie, contenaient une présence excessive de résidus du fongicide penconazole, en quantités dépassant de 4 fois la limite maximale de résidus (LMR)

Veille Commerciale : Monde

Andalousie

[La superficie consacrée aux agrumes biologiques en Andalousie a augmenté de 10 %](#)

Selon le Résumé de la campagne d'agrumes biologiques 2019/20 de l'Observatoire des prix et des marchés de la Junta de Andalucía, le pays comptait en 2019 une superficie de 16.691 ha consacrée aux agrumes biologiques. Cette surface était surtout concentrée en Andalousie, à Valence et à Murcie, lesquelles représentaient 98 % de la surface totale. L'Andalousie représentait 54 % de la superficie nationale. En 2019, l'Andalousie comptait 8.973 ha consacrés à la culture d'agrumes biologiques, soit 10 % d'hectares de plus que l'année précédente

Tunisie

[Augmentation des exportations d'agrumes tunisiens](#)

Depuis le début de la saison d'exportation (1er octobre 2020), les exportations des agrumes depuis la Tunisie affichent une hausse de 57 % pour atteindre les 15.246 T, contre 9.699 T à la même période, pour la campagne 2019/2020. La valeur des exportations pour les agrumes a atteint plus de 31 Millions de dinars (MD), contre 22,3 MD, au cours de la dernière saison, selon les données du Groupement Interprofessionnel des Fruits (GIFruits). La production totale d'oranges tunisiennes au cours de la saison a atteint 440 milles tonnes

Cameroun

[Cameroun : les exportations de bananes ont augmenté de 5.082 tonnes au premier trimestre 2021 par rapport à celui de l'année dernière](#)

Selon l'Association des bananiers ASSOACAM, le Cameroun a exporté 54.900 T de bananes au premier trimestre 2021. Par rapport aux 49.818 T exportées par le pays sur la même période en 2020, cela représente une augmentation de 5.082 T

France

[Stabilisation des dépenses de produits bio chez les français](#)

Alors que ces dernières années les produits bio réalisaient une belle progression, avec une augmentation en moyenne de 0,7 %, les dépenses alimentaires concernant l'alimentation biologique se sont établies à 5,6 % en 2019 et 2020, selon l'institut Kantar. Parmi les raisons, une augmentation des dépenses alimentaires en 2020 due notamment à la fermeture des restaurants. Les produits bio étant généralement plus chers que les produits issus de l'agriculture conventionnelle, les consommateurs français ne veulent pas dépenser plus. Pour 7 consommateurs sur 10, le prix des produits bio est un frein, et pour beaucoup le bio n'est pas le seul moyen de manger sainement en respectant l'environnement.

France

[La France a exporté 11 % de pommes de terre en moins en février](#)

Les exportations françaises de pommes de terre de la campagne 2020-2021 sont impactées par la pandémie de Covid et ses restrictions. Selon le dernier bulletin de l'interprofession française de la pomme de terre, le CNIPT, le pays a exporté en février 2021 près de 191.000 tonnes de pommes de terre, soit 11 % de pommes de terre en moins par rapport au même mois de l'année dernière. La valeur des exportations s'est élevée à 39 millions d'euros, soit 30 % de moins qu'au même mois de l'année dernière, et le prix de vente moyen (vers toutes les destinations et toutes les gammes de produits) s'est établi à 204 euros par tonne (-22 %). La France a exporté 1 million de tonnes de pommes de terre pour 223,5 millions d'euros depuis le début de la saison 2020-2021, (entre août 2020 et fin février 2021). Cela signifie que les exportations de pommes de terre du pays ont diminué de 3,28 % en volume et de 23 % en valeur par rapport à la même période de la saison précédente.

Turquie

[Les exportations de piments turcs atteignent 2,3 millions dollars au T1](#)

Les exportations de piments turcs au premier trimestre de 2021 ont atteint 2,297 millions de dollars, selon les données de l'Association des exportateurs de l'Anatolie du Sud-Est (GAIB). En 2020, la Turquie a exporté des piments dans 107 pays à travers le monde pour un total de 7,637 millions de dollars, rapporte East-Fruit. En janvier-mars de l'année dernière, les exportations se sont élevées à 1,8 million de dollars, tandis qu'au cours de la même période en 2021, la Turquie a augmenté les exportations de ces produits agricoles de 27%, à 2,297 millions de dollars

Argentine

[L'UE rouvre son marché aux agrumes Argentins](#)

Le Service argentin de la santé et de la qualité de l'agroalimentaire (Senasa) a annoncé que l'Union européenne rouvrirait son marché aux agrumes d'Argentine 8 mois après avoir bloqué leur entrée sur le marché européen, suite à la détection de tache noire dans des lots de fruits argentins. La réouverture entrera en vigueur le 1er mai, selon la décision d'exécution (UE) n ° 2021/682

Alertes lancées par la FDA (USA) pour les mois de mars 2021 (Maroc et concurrence)

Produit	Pays d'origine	Raisons
Riz Basmati	Pakistan	Présence de résidus de pesticides
Pois	Canada	Présence de résidus de pesticides
Thé vert	Chine	Étiquetage non-conforme
Gingembre entier	Nigeria	Présence de Salmonella

Liens utiles : spécial Covid-19

[Décisions du CVE et dispositions du Ministère de l'économie](#)

**Comité de Veille
Économique (CVE)**

[DAMANE OXYGENE : pour appuyer les entreprises impactées par la crise Covid-19](#)

[Opération de soutien provisoire des ménage opérant dans le secteur informel, impactés par le Coronavirus](#)

[Conditions et modalités d'octroi de l'indemnité forfaitaire aux salariés en arrêt provisoir de travail déclarés à la CNSS](#)

**Guides pratiques
et protocoles**

[" Guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 " : petites et moyennes entreprises](#)

[" Guide pratique des mesures préventives et sanitaires Covid-19 " : Grandes entreprises](#)

[" Guide pratique de l'audit interne sanitaire Covid-19 "](#)

[" Kit de formation mesures sanitaires Covid-19 "](#)

[Protocole pour la gestion du risque de contamination au covid -19 dans les lieux de travail](#)

Fédération des Industries de la Conserve des Produits Agricoles du Maroc

Tél : 0522351081

Fax : 0522351740

E-mail veille : com@ficopam.ma

Site web : www.ficopam.ma